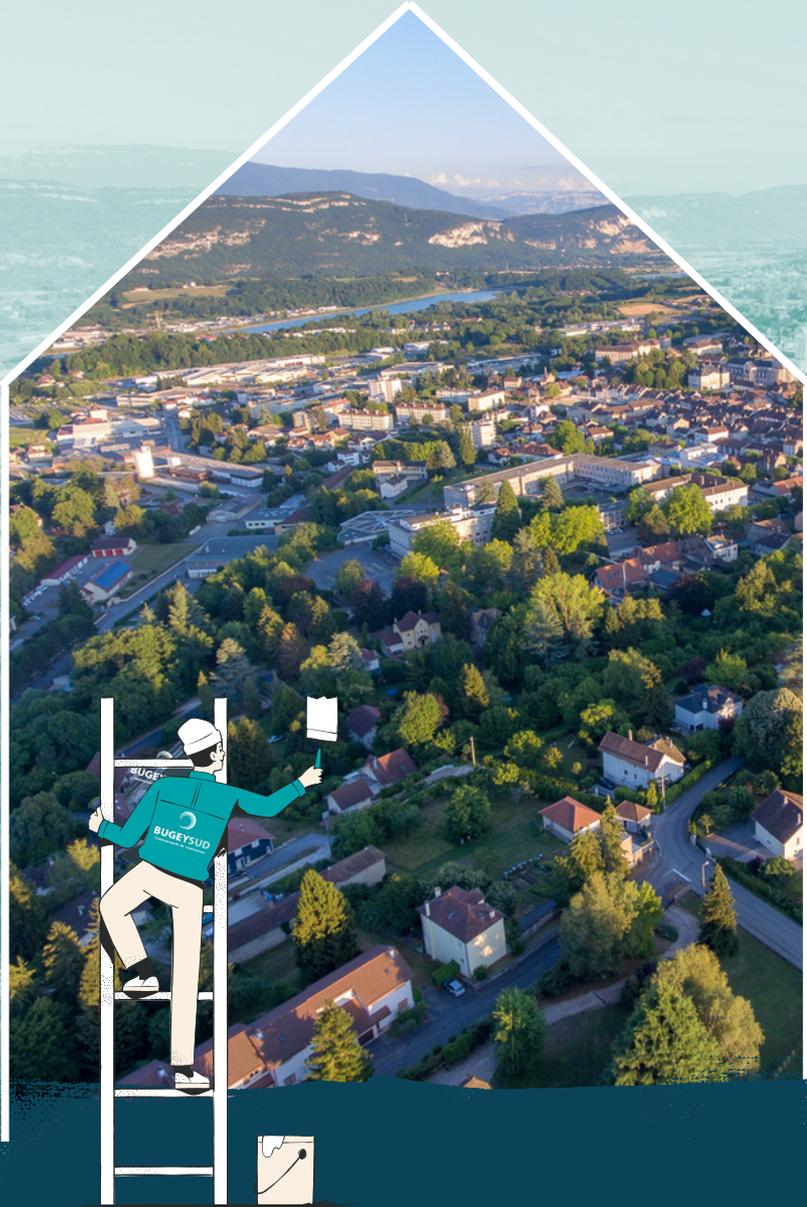


Habitat

BUGEY-SUD

RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT



OPAH

OPÉRATION
PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT



Belley
Culoz-Béon

PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT



Un numéro unique pour tous vos travaux
de rénovation : 04 79 42 33 46



BUGEYSUD
Communauté de communes



Travaux lourds logement indigne ou très dégradé

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et réaliser de gros travaux pour un logement "indigne" ou très dégradé ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, les communes de Belley et Culoz-Béon, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Logement occupé en résidence principale
- Logement construit il y a plus de 15 ans
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débiter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



Rénovation énergétique

Vous souhaitez faire des économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique dans votre logement ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, les communes de Belley et Culoz-Béon, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet..

LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Le changement du système de chauffage, isolation du logement, remplacement des menuiseries, système de ventilation, réalisation d'un audit énergétique ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Logement occupé en résidence principale
- Logement construit il y a plus de 15 ans
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux, ne pas avoir signé de devis
- Les travaux doivent être réalisés par des entreprises RGE

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Si votre projet concerne une isolation par l'extérieur, un changement de menuiserie, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Remplacement d'une baignoire par une douche, pose d'un monte escalier, installation de WC accessible, pose d'une rampe d'accès, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Adaptation du logement

Vous souhaitez adapter votre logement, et réaliser des travaux vous permettant de rester autonome et en sécurité chez vous ?

La CCBS a initié une OPAH, en partenariat avec l'ANAH et le Département de l'Ain, les communes de Belley et Culoz-Béon, et vous propose des appuis techniques et financiers pour vous accompagner dans votre projet.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Être à la retraite. Avoir plus de 60 ans ou une reconnaissance handicap par la MDPH
- Occuper votre logement en résidence principale
- Sous condition de ressources ([cf. tableau ANAH en annexe](#))
- Ne pas avoir commencé les travaux, ne pas avoir signé de devis

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

Possibilité de financement de votre caisse de retraite.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Un accompagnement technique et administratif **gratuit et sur mesure**
- Une aide financière majorée de la CCBS
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)
<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

Mise en peinture, piquetage, et enduisant, reprise de maçonnerie, zingueries, remplacement ou réparation des menuiseries extérieures, ...

LES ÉTAPES

Contacter SoliHa Ain et vérifier les conditions d'éligibilité



Visite du logement et diagnostic personnalisé



Choix des travaux et des artisans par le propriétaire



Montage du dossier avec les aides de l'OPAH par SoliHa



Dépôt des demandes d'autorisation et accords de financement



Réalisation des travaux



Visite de conformité des travaux par SoliHa



Transmission des justificatifs puis versement des subventions

Opération façade

Dans le cadre de l'OPAH, la CCBS intègre l'Opération Façade de la commune sur Belley, et l'entame sur la commune de Culoz-Béon.

Cette opération vous permet de bénéficier d'un appui financier et technique afin de soutenir des travaux de qualité concourant à la mise en valeur du cadre bâti et de l'attractivité des coeurs de villes.

LES CONDITIONS PRÉALABLES

- Logement occupé en résidence principale
- Immeuble, annexe, ou murs de clôture et construits avant 1970
- Façades visibles depuis l'espace public
- Ne pas avoir commencé les travaux, ne pas avoir signé de devis

LES FINANCEMENTS POSSIBLES

La définition des financements se calcule au moment de l'étude de votre projet. Plusieurs partenaires financent vos projets au côté de la communauté de communes Bugey-Sud : l'ANAH, le Département de l'Ain, la commune de Belley ou Culoz-Béon.

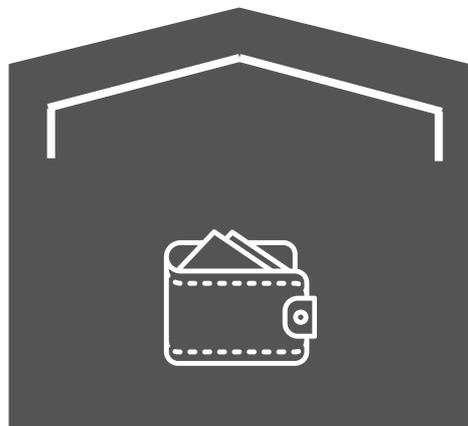
Toutes les aides ne sont pas toujours cumulables entre elles. Selon le type de subvention, différents critères peuvent être pris en compte.

LES POINTS CLEFS À RETENIR

- Pas de plafond de ressources
- Un accompagnement technique gratuit sur mesure
- **Attention : des périmètres bien précis dans les communes de Belley et Culoz-Béon !**
- Pour votre projet de rénovation des façades, vous aurez besoin d'une **autorisation d'urbanisme** avant de signer le devis
- Ne pas débuter les travaux avant d'avoir reçu le récépissé de dépôt du dossier de subvention.

[Annuaire des professionnels RGE :](#)

<https://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge>



Les conditions de ressources ANAH

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources « modestes »	Ménages aux ressources « très modestes »
1	21 805 €	17 009 €
2	31 889 €	24 875 €
3	38 349 €	29 917 €
4	44 802 €	34 948 €
5	51 281 €	40 002 €
Par personne supplémentaire	+ 6 462 €	+ 5 045 €

Source : Agence nationale de l'habitat (ANAH) -2024

ALERTE AU DÉMARCHAGE COMMERCIAL ABUSIF !

Nous vous conseillons de vous méfier du démarchage téléphonique et à domicile et de ne pas signer de bons de commande ou de devis sans être sûr que l'interlocuteur est un professionnel digne de confiance, connu et reconnu localement, qualifié et agréé.

UN DISPOSITIF PORTÉ PAR

ANIMÉ PAR

CO-FINANCÉ PAR



Communauté de Communes Bugey-Sud

Auriane ANDRE
Chargée de mission habitat & logement
Tél. 04 79 42 33 53



SOLIHA Ain
11 rue Brillat Savarin,
01000 BOURG-EN-BRESSE

